



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Strasbourg, le 4 septembre 2017

Evelyne DELHOMME
Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional
Sciences Economiques et Sociales
Académies de Nancy-Metz et Strasbourg

à

Mesdames et messieurs les professeurs de SES
S/C de madame ou monsieur le Chef d'établissement

DIFFUSION INDIVIDUELLE SOUHAITEE

Objet : lettre de rentrée 2017

Chers collègues,

A l'occasion de cette rentrée, je vous souhaite une année scolaire pleine de satisfaction dans votre travail auprès des élèves et au sein des équipes pédagogiques. Je tiens à féliciter les lauréats des concours de recrutement et je souhaite la bienvenue aux professeurs qui ont rejoint notre académie ainsi qu'une excellente retraite aux professeurs qui feront valoir leurs droits durant cette année scolaire.

Nous accueillons cette année sept professeurs stagiaires certifiés et trois professeurs agrégés stagiaires. Je compte sur vous pour leur réserver le meilleur accueil dans vos établissements. Je remercie ceux d'entre vous qui ont accepté de s'investir comme tuteurs ou comme intervenants dans la formation des stagiaires M2, ou des étudiants en M1. Le travail engagé par monsieur Renaud Engel, professeur de SES au lycée Koeberlé de Sélestat et co-responsable du Master MEEF, parcours « enseigner les SES », au sein de l'ESPE, sera poursuivi cette année et je tiens à le remercier pour son engagement au service de la discipline.

Deux professeurs assurent les fonctions de chargés de mission d'inspection. Pour le Haut-Rhin, monsieur Xavier Rambaud, professeur de SES au lycée Bartholdi de Colmar et pour le Bas-Rhin, monsieur Thierry Kielmann, professeur de SES au lycée international des Pontonniers à Strasbourg. Je tiens tout particulièrement à les remercier pour leur professionnalisme, leur investissement et leur disponibilité au service de la discipline.

Je tiens aussi à remercier monsieur Yannick Schaffar, professeur de SES au lycée Lavoisier de Mulhouse, qui assure avec un grand professionnalisme et une grande disponibilité, les fonctions de webmestre du serveur académique disciplinaire et qui est notre interlocuteur académique pour le numérique. Si vous souhaitez un accompagnement dans l'utilisation des outils numériques en Sciences Economiques et Sociales, vous pouvez le solliciter (yannick.schaffar@ac-strasbourg.fr).

Je vous invite à consulter régulièrement le site académique : <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/ses/> et plus particulièrement les rubriques « Ressources pédagogiques » et « Numérique et SES » qui sont régulièrement alimentées par l'excellent travail mené dans le cadre du GFA et des TRAAM. Cette variété de travaux permet des usages personnalisés en fonction des besoins des enseignants et des élèves.

Pour nos échanges professionnels, seules les adresses académiques (prenom.nom@ac-strasbourg.fr) sont à utiliser. Je vous invite d'ailleurs à consulter régulièrement votre boîte de messagerie académique, par laquelle je peux communiquer directement avec vous.

Le Plan Académique de Formation (PAF) 2017-2018 est en ligne : <http://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/paf/>. Deux stages à inscription individuelle vous sont proposés cette année :

- Une conférence sur le thème de la sociologie du corps et l'histoire de la pensée économique, le 21 novembre 2017 au lycée Kléber à Strasbourg
- Un stage sur les outils numériques pour les SES afin de créer des capsules vidéo et des exercices méthodologiques.

La campagne d'inscriptions individuelles aux formations est ouverte jusqu'au jeudi 21 septembre 2017. Il est primordial pour l'avenir de la formation dans notre discipline que vous soyez nombreux à vous inscrire aux dispositifs disciplinaires.

Cette rentrée 2017 voit le début de l'application des nouvelles modalités d'inspection et d'accompagnement des carrières. La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues adossée à la refonte des **Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.)** introduit des rendez-vous de carrière qui se substituent à l'actuelle notation.

Ces rendez-vous de carrière sont l'occasion de reconnaître la valeur professionnelle des personnels afin de leur permettre d'accéder d'une part, aux avancements accélérés du 6e au 7e échelon et du 8e au 9e échelon et d'autre part, à la hors classe de leur corps.

Les rendez-vous de carrière

Qui est concerné ?

Les personnels enseignants, d'éducation et psychologues se situant au 1^{er} septembre 2017 :

- dans la première année du sixième échelon,
- ou entre 18 mois et 30 mois du huitième échelon
- ou dans la deuxième année du 9eme échelon.

Comment serez-vous informé si vous êtes concerné par cette procédure ?

Les services du rectorat ont prévenu les intéressés avant la rentrée.

Quel sera le déroulement ?

La semaine au cours de laquelle prend place le rendez-vous de carrière – inspection et entretien – est communiquée à l'enseignant un mois à l'avance par l'inspecteur. La date et l'horaire sont précisés une dizaine de jours avant l'inspection.

Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en classe, suivie d'un entretien avec l'inspecteur. Cet entretien est l'occasion d'un retour sur la séance observée et d'échanges sur la période écoulée.

Un deuxième entretien a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement. Il se déroule dans un délai maximal de 6 semaines après l'inspection.

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

Complété et signé par l'inspecteur et par le chef d'établissement, le compte-rendu d'évaluation professionnelle est communiqué à l'enseignant qui peut, à cette occasion, formuler par écrit ses observations.

Que faut-il fournir pour l'inspection ?

Une notice nationale est prévue, que chaque professeur sera libre de renseigner ou non. Le professeur inspecté devra prévoir un accès à son cahier de textes numérique, renseigné conformément à la circulaire du 6 septembre 2010 et la présentation de documents usuels (par exemple : documents de préparation, progression d'année ou planification de cycle, énoncés d'évaluations, productions d'élèves...). Il pourra également présenter tout document qu'il lui paraît utile de faire connaître à l'inspecteur.

Quelle grille d'évaluation ?

Les grilles sont fixées par l'arrêté du 5 mai 2017. Elles s'appuient sur le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation. L'évaluation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation est partagée par deux évaluateurs : l'inspecteur et le chef d'établissement.

L'accompagnement

En dehors des rendez-vous de carrière, les corps d'inspection seront présents pour un accompagnement individuel des personnels. Cet accompagnement pourra répondre aux besoins exprimés par ceux-ci ou repérés lors d'une visite, d'un entretien ou d'une inspection. Il pourra être initié par les personnels d'inspection ou de direction ou à la demande des personnels. Ses objectifs sont de consolider et développer les compétences professionnelles, remédier aux difficultés rencontrées dans le cadre de la pratique professionnelle, accompagner un projet professionnel.

Enfin, je tiens à vous signaler la modification, parue au BO n°29 du 21 juillet 2016, concernant le programme d'exploration de SES en classe de seconde.

J'aurai, cette année, le plaisir de vous rencontrer tous ensemble, à Sélestat, le **jeudi 17 mai 2018** avec un invité de marque, monsieur **Philippe AGHION**, professeur au Collège de France, chaire « Economie des institutions, de l'innovation et de la croissance ». Je vous souhaite à tous une excellente année scolaire.



Evelyne DELHOMME
evelyne.delhomme@ac-nancy-metz.fr